

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17/10/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	15	16

L'an 2022, le 17 Octobre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/10/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/10/2022.

Vote
A l'unanimité
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, GAMBARELLA AUDREY, KEMPEN Sabrina, LONGUEPEE Nicole, MARQUES Isabelle, VIRON Marine, MM : BASSO Claude, BODEVING Jacky, DARDENNE Olivier, LACIRE Jérôme, MONIER Guy, MOREAU Franck, POTRON Philippe, SBAI Nabil

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HESTIN Vanessa à Mme KEMPEN Sabrina
Excusé(s) : M. FREULON Jean-Louis

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PRFFECTURE DE CHAI ONS
FN CHAMPAGNE

Le : 18/10/2022
Et

Publication ou notification du :
18/10/2022

Absent(s) : Mme BARBIER Séverine

A été nommé(e) secrétaire : M. MONIER Guy

49_2022 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'allouer pour 2022 les subventions aux associations comme suit :

1 500.00 €	3EME AGE
700.00 €	ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE
2 000.00 €	FOOT
500.00 €	LES ANCIENS COMBATTANTS
1 500.00 €	TIR - LES INSEPARABLES
2 000.00 €	TENNIS
700.00 €	USC MONTVAL
9 600.00 €	A.C.2.S
150.00 €	AMIS DES BETES
100.00 €	PREVENTION ROUTIERE
500.00 €	FOYER PRINCET OZANAM
300.00 €	MARS
2 500.00 €	ADMR
200.00 €	LONGUE VIE EN CHAMPAGNE
150.00 €	ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS VERZENAY
150.00 €	L'ATELIER A LA MAIN
100.00 €	ROSEAU
150.00 €	Ligue Française contre la sclérose en plaques
300.00 €	POMPIERS DE VERZENAY
100.00 €	LIGUE CONTRE LE CANCER
1 200.00 €	COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE
1 200.00 €	COOPERATIVE ECOLE PRIMAIRE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Fn mairie, le 18/10/2022

Le Maire, Thomas DUBOIS





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/10/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	15	16

Vote
A l'unanimité
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 17 Octobre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/10/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/10/2022.

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, GAMBARDELLA AUDREY, KEMPEN Sabrina, LONGUEPEE Nicole, MARQUES Isabelle, VIRON Marine, MM : BASSO Claude, BODEVING Jacky, DARDENNE Olivier, LACIRE Jérôme, MONIER Guy, MOREAU Franck, POTRON Philippe, SBAI Nabil

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HESTIN Vanessa à Mme KEMPEN Sabrina
Excusé(s) : M. FREULON Jean-Louis

Absent(s) : Mme BARBIER Séverine

A été nommé(e) secrétaire : M. MONIER Guy

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE CHALONS
EN CHAMPAGNE
Le : 18/10/2022
Et
Publication ou notification du :
18/10/2022

50_2022 – INSCRIPTIONS BUDGETAIRES N°1

Le maire explique aux conseillers municipaux que les frais d'études et publications des travaux de marchés publics sont imputés aux comptes 2031-2033.

Lorsque les travaux sont réalisés, les frais d'étude sont virés aux comptes d'immobilisations 23 ou 21. Il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire.

INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
Cheminement piétons Sillery-Puisieux	2152-041	2 320.00		2033-041	2 320.00
Plantations	2121-041	2 100.00		2031-041	2 100.00
TOTAL		4 420.00	TOTAL		4 420.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
accepte les inscriptions budgétaires ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
Fn mairie, le 19/10/2022
Le Maire
Thomas DUROIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/10/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	15	16

Vote
A l'unanimité
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 17 Octobre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/10/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/10/2022.

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, GAMBARELLA AUDREY, KEMPEN Sabrina, LONGUEPEE Nicole, MARQUES Isabelle, VIRON Marine, MM : BASSO Claude, BODEVING Jacky, DARDENNE Olivier, LACIRE Jérôme, MONIER Guy, MOREAU Franck, POTRON Philippe, SBAI Nabil

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HESTIN Vanessa à Mme KEMPEN Sabrina

Excusé(s) : M. FREULON Jean-Louis

Absent(s) : Mme BARBIER Séverine

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE
Le : 18/10/2022
Et
Publication ou notification du :
18/10/2022

A été nommé(e) secrétaire : M. MONIER Guy

51_2022 – CONSTITUTION D'UN DROIT DE PASSAGE AVEC LE FOYER REMOIS SENTE BAGATELLE

Le maire rappelle que la commune souhaite réaliser une sente entre la place de l'europe et la rue samuel de Champlain. La parcelle AB N° 44 lieudit "place de l'Europe" a été proposée en bail à construction à l'Effort Rémois (Plurial Novilia) depuis le 24/06/1986 pour 55 ans.

La commune doit constituer un droit de passage avec LE FOYER REMOIS pour la partie derrière les logements Bagatelle pour autoriser la circulation des piétons et cyclistes sur leur voie privée.

VU l'article L 2221-1 du code de la propriété des personnes publiques et les dispositions du second alinéa de l'article 537 du code civil

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTTE la constitution d'un droit de passage sous seing privé avec le Foyer Rémois

DONNE pouvoir à M. le maire ou à un adjoint pour signer les documents se rapportant à la réalisation de la sente bagatelle.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/10/2022
Le Maire
Thomas DUBOIS





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/10/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	15	16

L'an 2022, le 17 Octobre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/10/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/10/2022.

Vote
A l'unanimité
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, GAMBARELLA AUDREY, KEMPEN Sabrina, LONGUEPEE Nicole, MARQUES Isabelle, VIRON Marine, MM : BASSO Claude, BODEVING Jacky, DARDENNE Olivier, LACIRE Jérôme, MONIER Guy, MOREAU Franck, POTRON Philippe, SBAI Nabil

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE
Le : 18/10/2022
Et
Publication ou notification du :
18/10/2022

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HESTIN Vanessa à Mme KEMPEN Sabrina

Excusé(s) : M. FREULON Jean-Louis

Absent(s) : Mme BARBIER Séverine

A été nommé(e) secrétaire : M. MONIER Guy

52_2022 – TARIFS RESTAURATION MERCREDI ET GARDERIE PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Mme KEMPEN Sabrina, adjointe au maire, présente une proposition de tarifs à fin d'harmoniser les tarifs période scolaire et mercredi

	SILLERY	SILLERY	SILLERY	EXTERIEUR
	tarif 1 QF ≤ 500	tarif 1 QF ≥ 500	MSA/AUTRES	CAF/MSA
REPAS DU MERCREDI au 1/01/2023	4.29 €	4.88 €	4.88 €	4.88 €
GARDERIE PERISCOLAIRE ET EXTRACOL AIRE matin ou soir au 1/09/2023	2 €	2 €	2 €	2 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- approuve les tarifs proposés

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/10/2022
Le Maire, Thomas DUBOIS



République Française
Département MARNE
SILLERY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/10/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	15	16

Vote
A l'unanimité
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE CHALONS
EN CHAMPAGNE
Le : 18/10/2022
Et
Publication ou notification du :
18/10/2022

L'an 2022, le 17 Octobre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/10/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/10/2022.

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, GAMBARDELLA AUDREY, KEMPEN Sabrina, LONGUEPEE Nicole, MARQUES Isabelle, VIRON Marine, MM : BASSO Claude, BODEVING Jacky, DARDENNE Olivier, LACIRE Jérôme, MONIER Guy, MOREAU Franck, POTRON Philippe, SBAI Nabil

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HESTIN Vanessa à Mme KEMPEN Sabrina

Excusé(s) : M. FREULON Jean-Louis

Absent(s) : Mme BARBIER Séverine

A été nommé(e) secrétaire : M. MONIER Guy

53_2022 – ECLAIRAGE PUBLIC

Mme la Présidente du Grand Reims a adressé un courrier concernant l'accélération du changement climatique et le conflit en Ukraine. La France doit sortir de sa dépendance aux énergies fossiles et réduire de 40 % sa consommation d'énergie d'ici 2050. Nous devons nous engager dans des actions afin de limiter les risques de coupure d'alimentation en électricité.

L'éclairage public de la commune est de compétence Communauté Urbaine du Grand Reims.

M. le maire propose la coupure complète de l'éclairage public de 23 h à 6 h du matin

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

ACCEPTTE cette proposition

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/10/2022
Le Maire
Thomas DUBOIS



République Française
Département MARNE
SILLERY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/10/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	15	16

Vote
A l'unanimité
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE CHALONS
EN CHAMPAGNE
Le : 18/10/2022
Et
Publication ou notification du :
18/10/2022

L'an 2022, le 17 Octobre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/10/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/10/2022.

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, GAMBARDELLA AUDREY, KEMPEN Sabrina, LONGUEPEE Nicole, MARQUES Isabelle, VIRON Marine, MM : BASSO Claude, BODEVING Jacky, DARDENNE Olivier, LACIRE Jérôme, MONIER Guy, MOREAU Franck, POTRON Philippe, SBAI Nabil

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HESTIN Vanessa à Mme KEMPEN Sabrina

Excusé(s) : M. FREULON Jean-Louis

Absent(s) : Mme BARBIER Séverine

A été nommé(e) secrétaire : M. MONIER Guy

54_2022 – SUBVENTION ARC EN CIEL

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 800 € à l'association ARC EN CIEL

M. BODEVING président de l'association Arc en Ciel ne prend pas part à la délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/10/2022
Le Maire
Thomas DUBOIS

